



MAIRIE
69870- POULE LES ECHARMEAUX
Tél : 04.74.03.64.48
mairie@poulesecharmeaux.fr

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du VENDREDI 14 NOVEMBRE 2025

Date de la convocation : 04 novembre 2025

Présents: CHAMPALE Aymeric, LABROSSE Bernadette, DESMONCEAUX Jean-Marc, CROISAT-MARINIER Gaëlle, DABONOT Denis, BALLON Anne-Marie, RONGIARD Christiane, BARBERET Annie, GRAS Isabelle, JANDARD Gilles, PEREZ Sonia, COFFY Loïc, BEROJON Jean-Baptiste, DOMINGUEZ Nicolas.

Absent excusé :

Secrétaire de Séance : GRAS Isabelle

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2025.

Compte-rendu des décisions prises durant le mois précédent :

- Virement de crédits de 216.00€ dans le cadre de la fongibilité des crédits.

URBANISME

1- Droit de préemption :

Parcelle ZB n°130- route des Igauds : le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain.

INTERCOMMUNALITE

2- Projet des 3 jardins-point sur l'avancement des travaux :

Monsieur le Maire fait état de l'avancement des travaux du projet des 3 jardins.
Les réunions de chantier se dérouleront tous les lundis à 14h30.

Nous sommes en période de préparation de chantier. Le début des travaux est prévu pour la première semaine de décembre.

Lors de la séance du conseil du 11 avril dernier, la teinte « light grey spruce » avait été retenue pour la couleur des bardages. Il s'avère que le bois choisi provient de Lituanie ce qui ne correspond pas au souhait du conseil d'utiliser les ressources locales.

Après recherches, la référence « New age irisé 108 gris », bois douglas de Savoie certifié bois français garanti 10 ans est retenu à l'unanimité.

FINANCES

3- COR-approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau et assainissement pour l'année 2024:

- Synthèse des rapports annuels sur le prix et la qualité du service-Eau potable

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-5, L.2224-8, D.2224-1 et suivants

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien ;

Considérant le rapport annuel sur le prix de la qualité du service eau potable pour l'année 2024 ;

Le conseil municipal, lecture faite du rapport par Monsieur Aymeric CHAMPALE, Maire, après avoir délibéré et procédé au vote, décide d'émettre un avis favorable sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2024 et le met à disposition du public.

- Synthèse des rapports annuels sur le prix et la qualité du service -Assainissement collectif et non collectif

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2224-5, L.2224-8, D.2224-1 et suivants ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien ;

Considérant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement pour l'année 2024 ;

Le conseil municipal, lecture faite du rapport par Monsieur le Maire, après avoir délibéré et procédé au vote, décide d'émettre un avis favorable sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2024 et le met à disposition du public.

VIE COMMUNALE

4- Recensement de la population-rémunération des agents recenseurs:

Mme Bernadette LABROSSE, 1ère adjointe, rappelle au conseil la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2026 pour la période du 15 janvier au 14 février 2026.

À cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une dotation forfaitaire de 2029.00 € qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

Il est proposé de fixer la rémunération des agents recenseurs de la manière suivante :

Dotation forfaitaire de 2029.00€ divisée par le nombre d'agents recenseurs soit 676.00€ brut assortis d'un forfait de déplacement de 150.00€ par agent recenseur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal décide de créer trois emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires, de rémunérer les agents recenseurs comme proposé ci-dessus soit 676.00€ brut et 150.00€ de frais de déplacement par agent recenseur et de prévoir les crédits nécessaires au BP 2026.

VIE COMMUNALE

5- CCAS-dissolution au 31 décembre 2025:

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus.

Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants.

Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.
- soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Considérant que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Considérant l'avis favorable du CCAS en date du 21 octobre 2025,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, le conseil municipal décide :

- de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2025 ;
- d'exercer directement cette compétence ;
- de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune ;
- d'en informer les membres du CCAS par courrier.

ECOLE, SPORTS ET LOISIRS

6- Camping-bilan 2025:

Présentation du bilan de fonctionnement du camping municipal pour la saison écoulée par Mme Gaëlle CROISAT-MARINIER

1. Fréquentation et activité générale :

Globalement, la saison a été bonne, marquée par une fréquentation stable par rapport à l'an dernier, avec une très belle affluence sur les mois de juillet et août.

Les mois de juin et septembre ont également connu une activité intéressante notamment grâce à la météo favorable.

On observe, cette année, une légère hausse du nombre de séjours courts ce qui montre que le camping reste attractif et capable de s'adapter aux nouvelles habitudes de vacances.

La clientèle se compose principalement de familles, couples et de touristes de passage, avec une part importante de Néerlandais, Belges et Français.

2. Aspects financiers :

Sur le plan financier, le bilan est équilibré.

Les recettes totales s'élèvent à 5358.31 euros.

3. Qualité d'accueil et satisfaction des campeurs :

Le camping reste apprécié pour sa situation, son calme et la qualité de l'accueil.

Les retours des campeurs, recueillis aussi bien sur place que via les plateformes de réservation, sont très positifs.

Les points forts les plus souvent cités concernent:

- la propreté du site,

- la convivialité de l'équipe,
- la borne de paiement
- la proximité des commerces et des activités locales.

Quelques axes d'amélioration ont tout de même été relevés notamment :

- la couverture du wifi
- la signalétique interne, qui pourrait être développée
- le manque d'hébergements légers (tente, bungalow)

Ces remarques sont constructives et permettront d'orienter les améliorations pour la prochaine saison.

4. Impact local et rôle du camping :

Il faut rappeler que le camping municipal joue un rôle important dans la vie de la commune. Il participe activement à la dynamique touristique locale et soutient l'activité des commerces, restaurants et producteurs du secteur. Le camping contribue ainsi à l'attractivité globale du territoire, tout en proposant une offre d'hébergement abordable et conviviale.

5. Perspectives pour la saison à venir :

Plusieurs pistes de travail peuvent déjà être envisagées pour la prochaine saison :

- le développement de nouvelles activités ou animations en lien avec l'office de tourisme ou les associations locales,
- le renforcement de la communication sur les réseaux sociaux et les plateformes de réservation,
- l'étude de nouvelles offres d'hébergement (comme quelques emplacements premium ou un hébergement insolite) pour diversifier la clientèle.

6. Conclusion :

En résumé, le bilan du camping municipal est positif.

La structure continue de bien fonctionner, d'attirer une clientèle fidèle et de générer un équilibre financier satisfaisant.

Les efforts engagés ces dernières années portent leurs fruits, et les améliorations prévues permettront de consolider encore la qualité de l'accueil et l'attractivité du site.

L'objectif pour la prochaine saison sera donc de poursuivre cette dynamique, d'assurer un service toujours accueillant et de qualité, tout en préservant l'équilibre économique qui garantit la pérennité du camping.

QUESTIONS DIVERSES

7- Marché de Noël à LAMURE/AZERGUES :

Cette année, le marché de Noël de LAMURE se déroulera les 06 et 07 décembre prochains. Les agents techniques disponibles iront aider pour la mise en place.

8- Repas de Noël des enfants et des ainés :

Repas des ainés se déroulera le 13 décembre prochain à 12h. 4 ou 5 jeunes bénévoles seront recrutés pour effectuer le service. Cet engagement pourra être valorisé sur Parcoursup par le biais d'une attestation de participation.

Repas de Noël des enfants se déroulera le 19 décembre prochain à 12h. Les conseillers municipaux effectueront le service. Le repas sera suivi d'un spectacle à la salle des fêtes.

9- Amendes de police répartition 2025 :

Le montant versé à la commune est de 5 500.00€ comme sollicité.

10- Vol de panneaux de signalisation :

La commune déplore le vol de 5 panneaux de signalisation, pour la plupart de sens interdit.

Séance levée à 20h10

Isabelle GRAS,
Secrétaire de séance



Aymeric CHAMPALE,
Maire



